



Compte rendu des délibérations du Conseil municipal du 18 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre 2018, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Olivier VIÉMONT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26 - quorum : 14. Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018.

<u>Présents (21)</u>: M. Olivier VIÉMONT, M. Jacques LEMAIRE, Mme Brigitte DOUSSET, Mme Anne-Marie LÉGER, M. Vincent BOSSÉ, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, M. Jean-Paul DAL PONT, Mme Marie-Hélène KLAIBER, M. Dominique ARNAUD, M. Dominique GABILLET, M. Christophe DUVEAUX, M. Jérôme SOICHET, Mme Rozenn SAFFRAY, M. Philippe NORTIER, M. Jean-Marc SCHNEL, Mme Christine KOCH, Mme Nathalie PILON, Mme Marjorie HUVET, M. Thibaut DESIRE, M. Daniel WOLFF.

Absents excusés (5): M. Pascal CORDIER, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Sylvie GRANTAIS, M. Stéphane MOUSSA, Mme Emmanuelle MARIN.

<u>Pouvoirs (2)</u>: M. Pascal CORDIER à M. Olivier VIEMONT, Mme Emmanuelle MARIN à Mme Rozenn SAFFRAY.

Mme Marjorie HUVET a été élue secrétaire de séance.

2018-12-01: Approbation pour le versement de subventions exceptionnelles 2018

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, adjointe en charge de la Culture, et à Christophe GAUDICHEAU, adjoint en charge des Affaires Scolaires, qui expliquent que leur Commission, chacune en ce qui la concerne, a étudié les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

Commission Culture:

 Atelier Théâtre: pour soutenir l'association et son spectacle estival 2018, la Commission propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 €.

Commission Affaires Scolaires:

 Coopérative scolaire Ecole élémentaire: un musicien intervenant stagiaire vient tous les mardis à l'école élémentaire. Dans le cadre de ce stage, ses interventions, sur la journée d'école, ne sont pas rémunérées. La Commission propose d'aider l'école pour la prise en charge des repas de l'intervenant pris au restaurant scolaire par le versement d'une subvention de 65 €.

Entendu le rapport de Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, adjointe en charge de la Culture, et de Christophe GAUDICHEAU, adjoint en charge des Affaires Scolaires,

Vu les avis favorables des Commissions Culture et Affaires Scolaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Philippe NORTIER),

Approuve le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

Mairie-37380 MONNAIE - Tél.02 47 56 10 20 - Fax 02 47 56 49 90 E-mail: contact@ville-monnaie.fr - Site internet: www.ville-monnaie.fr

| Atelier Théâtre | 1 200 € |
|--|---------|
| Coopérative scolaire Ecole élémentaire | 65 € |

Charge Monsieur le Maire de procéder au versement des subventions exceptionnelles et de régler toutes les modalités afférentes à cette décision.

2018-12-02 : Approbation de la vente d'un matériel communal suite à une vente sous pli cacheté au plus offrant

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux. Il rappelle qu'afin de valoriser au mieux la reprise d'un ancien matériel à remplacer (tondeuse autoportée), il a été proposé en 2017 de procéder à une vente sous pli cacheté au plus offrant. Après plusieurs offres non satisfaisantes, il est proposé d'approuver l'offre la plus avantageuse faite à ce jour. Pour mémoire, la recette prévisionnelle estimée était de 7 000 €.

L'offre la plus avantageuse a été faite par la SA Société d'Aménagement du Mortier, 37380 MONNAIE, pour un montant de 6 500 €.

(Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, Directrice générale de la SA Société d'Aménagement du Mortier, sort de la salle et ne participe pas au vote).

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu la délibération n°2017-05-04 approuvant le principe d'une vente de matériel communal sous pli cacheté au plus offrant,

Vu les offres réceptionnées dans le cadre de cette vente sous pli cacheté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte l'offre de la SA Société d'Aménagement du Mortier, 37380 MONNAIE, pour un montant de 6 500 €.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente, d'émettre le titre de recette et de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

2018-12-03 : Instauration du principe de redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) - RODP « Chantiers »

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux, qui rappelle les dispositions du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux

communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu les dispositions du décret n°2015-334 du 25 mars 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

Fixe le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

2018-12-04 : Attribution du marché relatif à la construction d'un poste de refoulement principal et du renforcement de la canalisation d'eaux usées

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Brigitte DOUSSET, adjointe en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de l'Environnement, qui rappelle que dans le cadre de la consultation relative à la construction d'un poste de refoulement principal et du renforcement de la canalisation de refoulement des eaux usées du poste vers la station d'épuration, il y a lieu d'attribuer les marchés.

La consultation portait sur deux lots :

- Lot n°1: construction du poste de refoulement
- Lot n°2 : renforcement de la conduite de refoulement.

Trois offres ont été remises pour le lot n°1 et sept offres pour le lot n°2. Après ouverture des plis, un rapport d'analyse des offres a été rédigé par SAFEGE. Compte tenu des critères de jugement des offres indiqués dans le Règlement de Consultation, les candidats proposés pour l'attribution sont les suivants (offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot):

- Lot n°1 : SAUR pour un montant de 159 800,00 € ht
- Lot n°2 : DAGUET TP pour un montant de 139 975,50 € ht

Entendu le rapport de Brigitte DOUSSET, adjointe en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de l'Environnement,

Vu le rapport d'analyse des offres relatives à la consultation dressé par SAFEGE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Philippe NORTIER),

Attribue les marchés selon les lots suivants :

| Poste de refoulement de l'Eglise : | Attributaire | Montant |
|--|--------------|-----------------|
| Lot n°1 : construction du poste de refoulement | SAUR | 159 800,00 € ht |
| Lot n°2 : renforcement de la conduite de refoulement | DAGUET TP | 139 975,50 € ht |

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

2018-12-05 : Attribution du marché relatif à une mission de maitrise d'œuvre pour la construction d'une halle récréative

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Brigitte DOUSSET, adjointe en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de l'Environnement, qui rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une halle récréative, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Quatorze offres ont été remises. L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) a accompagné la commune pour l'analyse des propositions faite par les candidats en fonction des critères de jugement indiqués dans le Règlement de la Consultation.

L'offre la plus cohérente techniquement et financièrement est celle de l'architecte Frédéric TEMPS de Saint-Avertin, pour un montant de 33 465,00 € ht (soit un taux d'honoraires de 6,90% par rapport au montant estimatif des travaux de construction).

Entendu le rapport de Brigitte DOUSSET, adjointe en charge du Patrimoine, des Infrastructures et de l'Environnement,

Vu le rapport d'analyse des offres relatives à la consultation dressé par l'ADAC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Philippe NORTIER, Jean-Marc SCHNEL, Christine KOCK),

Attribue le marché de Mission de maîtrise d'œuvre comme suit :

| Mission de maitrise d'œuvre | Attributaire | Taux d'honoraires/Montant |
|-----------------------------|----------------|---------------------------|
| pour la construction d'une | Frédéric TEMPS | 6,90% soit 33 465,00 € ht |
| halle récréative | | |

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

2018-12-06 : Présentation au Conseil municipal de la note synthétique sur l'activité du SIEIL

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jean-Paul DAL PONT, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Economie, qui explique que conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales, le président du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires à leur conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Il est donc présenté lors de la séance un rapport retraçant l'activité du SIEIL pour l'année écoulée (la note synthétique sur l'activité du SIEIL a été transmise à chaque conseiller).

Entendu le rapport de Jean-Paul DAL PONT, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Economie.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu la note synthétique adressée à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, prend acte du rapport qui lui est fait.

2018-12-07 : Approbation de l'avenant au règlement du service d'accueil périscolaire relatif à l'intégration des mercredis hors périodes de vacances scolaires

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale, du Lien intergénérationnel, qui rappelle que le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs et définit le mercredi comme du "temps périscolaire" (avec ou sans école le matin) et modifie les taux d'encadrement. La notion de temps "extrascolaire" est désormais réservée aux week-ends et aux vacances scolaires.

Par conséquent, les communes nord Loire de la Communauté de Communes Touraine Est Vallée dont les compétences périscolaire et extrascolaire sont partagées (les accueils de loisirs périscolaires étant une compétence des communes) doivent modifier leur règlement

actuel afin d'intégrer les mercredis hors vacances scolaires à leur accueil de loisirs périscolaires.

Entendu le rapport d'Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale, du Lien intergénérationnel,

Vu les dispositions du décret du 23 juillet 2018 modifiant la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Vu le projet d'avenant au règlement de l'accueil de loisirs Périscolaire de la commune de Monnaie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE l'avenant tel qu'il a été présenté et annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2018-12-08 : Approbation du tarif pour l'accueil périscolaire des mercredis hors périodes de vacances scolaires applicable au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale, du Lien intergénérationnel, qui rappelle que le décret du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire. Il peut être organisé sur la journée entière du mercredi (commune avec écoles sur 4 jours) ou sur l'après-midi (commune avec écoles sur 4,5 jours).

Pour la commune de Monnaie, la semaine scolaire est organisée sur 4,5 jours et l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi hors vacances scolaires se fera alors sur l'après midi (incluant le déjeuner). L'amplitude retenue est 7 heures.

Il convient de fixer de nouveaux tarifs pour l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi. Le tarif proposé est identique à celui appliqué précédemment pour l'accueil de loisirs extrascolaire.

Entendu le rapport d'Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale, du Lien intergénérationnel,

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Fixe les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi comme suit :

| Accueil de loisirs périscolaire : mercredi tarif horaire | Taux d'effort à l'heure | 7 heures of the contraction (mercredis unique | • |
|--|-------------------------------|---|---------------|
| Quotient de la famille | | Tarif minimal | Tarif maximal |
| de 0 € à 600 € | 0,066 % | 2,24 € | 2,80 € |
| de 601 € à 770 € | 0,071 % | 3,01 € | 3,85 € |
| de 771 € à 960 € | 0,089 % | 4,83 € | 5,95 € |
| de 961 € à 1 200 € | 0,093 % | 6,23€ | 7,84 € |
| de 1 201 € et plus | 0,095 % | 7,98 € | 10,15 € |

Dit que la facturation couvre l'ensemble de l'offre de service quelle que soit la durée de présence de l'enfant,

Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

2018-12-09: Approbation des subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent BOSSE, adjoint en charge de la Vie Locale et Associative, à Christophe GAUDICHEAU, adjoint en charge des Affaires Scolaires, à Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, adjointe en charge de la Culture, et à Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale, du Lien intergénérationnel, qui rappellent que les associations ont été sollicitées pour remettre leur dossier de demandes de subventions 2019 pour fin octobre 2018. Chaque commission a pu ensuite étudier chaque demande.

Entendu les rapports de Vincent BOSSE, adjoint en charge de la Vie Locale et Associative, de Christophe GAUDICHEAU, adjoint en charge des Affaires Scolaires, de Bérengère CASAMAYOU BOUCAU, adjointe en charge de la Culture, et d'Anne-Marie LEGER, adjointe en charge de la Solidarité, de l'Animation sociale,

Vu les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 par les Commissions référentes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Philippe NORTIER),

Décide d'attribuer et de verser les subventions 2019 comme suit:

| Commission concernée | Nom de l'association | Proposition 2019 |
|-------------------------|-----------------------------------|------------------|
| | RMCTG | 1 540,00 € |
| | Randonneurs Modéniens | 800,00€ |
| | TCM (Tennis) | 2 800,00 € |
| | MBC (Basket) | 6 000,00 € |
| | USM (Foot) | 4 200,00 € |
| | Karaté | 500,00€ |
| VLA | Judo | 2 500,00 € |
| | VSM (Vélo) | 4 500,00 € |
| | Laysaïa | 650,00€ |
| | Ass. du Plan d'Eau de l'Arche | 300,00€ |
| | Cap FEMINA | 500,00€ |
| | TOTAUX = | 24 290,00 € |
| | Coopérative scolaire Ec. Mat | 1 910,00 € |
| | Subvention sorties scolaires Mat. | 1 910,00 € |
| Affaires Scolaires | Coopérative scolaire Ec. Elem. | 3 840,00 € |
| Scoldines | Subventions sorties scolaires | 3 840,00 € |
| | TOTAUX = | 11 500,00 € |
| | Jazz en Touraine | 2200,00€ |
| | Ensemble Musical de Monnaie | 2680,00€ |
| | Association Planète Lire | 7 000,00 € |
| Culture | Asso. Premiers Pas Modéniens | 5 000,00 € |
| | Atelier Théâtre | 1 100,00 € |
| | ANIM MONNAIE | 1020,00€ |
| | TOTAUX = | 19 000,00 € |
| | ESPOIR | 1 000,00 € |
| CACLT | Lire et Agir | 500,00€ |
| SASLI | Anim'Monnaie (Téléthon) | 600,00€ |
| | TOTAUX = | 2 100,00 € |

TOTAUX = 56 890,00 €

2018-12-10 : Fixation des taux d'impositions locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux, qui rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire le 20 novembre 2018, le maintien sans augmentation des taux de

la fiscalité locale avait été acté. Il est donc proposé de reconduire les taux 2018 en 2019.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 décembre 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Philippe NORTIER, Jean-Marc SCHNEL),

Décide des taux d'imposition suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'Habitation: 13,90 %
Taxe Foncière sur le Bâti: 16,99 %
Taxe Foncière sur le non Bâti: 45,76 %.

2018-12-11: Vote du budget primitif 2019 principal de la commune de Monnaie

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux, qui présente le projet de budget primitif 2019 de la Commune. Il rappelle que la note explicative était accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2019. Le projet de budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires et que l'équilibre budgétaire a été calculé sur la base d'une stabilité des taux d'imposition locale.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 décembre 2018,

Considérant le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 2 voix contre (Philippe NORTIER, Jean-Marc SCHNEL), 0 abstention,

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : 3 223 902 €
Section d'investissement : 701 658 €

2018-12-12 : Vote du budget primitif 2019 annexe du service de l'Eau potable

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux, qui présente le projet de budget primitif annexe du service public de l'Eau potable pour l'année 2019. Il rappelle que la note explicative était accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2019. Le projet de budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 décembre 2018,

Considérant le projet de budget primitif annexe du service public de l'Eau pour l'année 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 2 voix contre (Philippe NORTIER, Jean-Marc SCHNEL), O abstention,

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : 164 614,91 €
Section d'investissement : 111 214,91 €

2018-12-13 : Vote du budget primitif 2019 annexe du service de l'Assainissement

Monsieur le Maire, Olivier VIEMONT, donne la parole à Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux, qui présente le projet de budget primitif annexe du service d'Assainissement collectif pour l'année 2019. Il rappelle que la note explicative était accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2019. Le projet de budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, adjoint en charge des Finances, du Personnel et des Moyens Généraux,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 décembre 2018,

Considérant le projet de budget primitif annexe du service public de l'Assainissement collectif pour l'année 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 2 voix contre (Philippe NORTIER, Jean-Marc SCHNEL), O abstention.

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : 121 882,88 €
Section d'investissement : 137 822,88 €

DE MOUNDIE **

Fait à Monnaie, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Olivier VIÉMONT